

1. PRÉPARATION

Je pense recruter des participants, utiliser du matériel biologique, des données cliniques ou des dossiers de patients

- ✓ Ai-je besoin d'une approbation éthique avant de débiter mon projet?

Contactez le Comité d'éthique de la recherche (CER) pour une demande d'avis.

Besoin d'approbation éthique

- ✓ Option 1 – Je recherche un **CÉR évaluateur** pour une approbation éthique.
(Mono/Multi)
- ✓ Option 2 – Je dispose d'une approbation éthique ou d'une acceptation d'un CER évaluateur et je veux déposer **une demande de mise en œuvre**.
(Multi)

Le CER du CHU de Québec-Université Laval peut agir à titre de CER évaluateur pour vos projets.

*Les demandes d'autorisation de réalisation d'un projet de recherche nécessitant une approbation éthique doivent être déposées en utilisant la **plateforme Nagano**.*

Visitez : <http://nagano.chuq.qc.ca/login>.



Attendez avant de déposer le formulaire de dépôt de projet : Un professionnel du bureau de l'éthique vous contactera et vous accompagnera.

2. ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Expliquer le processus d'autorisation de réalisation d'un projet de recherche au CHU de Québec-Université Laval.
- ✓ Évaluer vos besoins pour un dépôt de dossier complet.
- ✓ Présenter les outils et personnes-ressources à votre disposition.

3. DÉPÔT

- ✓ Déposez le formulaire de dépôt de projet dans Nagano.
- ✓ Votre projet part en évaluation au comité de convenance et le CER.

PARTEZ!

VOUS POUVEZ DÉBITER VOTRE PROJET UNE FOIS VOTRE AUTORISATION DE RÉALISER LA RECHERCHE AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL OBTENUE